

**Arrêté municipal  
REGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION  
MUR MENACANT RUINE**

**Le Maire de la commune de DEMOUILLE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'intérêt général,

**Considérant** qu'il y a urgence à garantir la sécurité publique laquelle est menacée par le risque d'effondrement du mur de la maison d'habitation du 16 rue du château à **Démouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation piétonnière afin d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison du risque d'effondrement du mur de délimitation de la propriété au 16 rue du Château, à compter de ce jour le 25 février 2021 et jusqu'à la fin de la rénovation du mur, un empiètement sur la chaussée sera mis en place à cet endroit afin de garantir la sécurité publique.

**Article 2 :** Le Service Technique communal aura la charge de la pose, la surveillance et la dépose de la signalisation règlementaire.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Madame le Maire
- Monsieur le Maire Adjoint délégué à la sécurité
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Demouville

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Demouville, le 25 février 2021

Le Maire,

Ludovic ROBERT

